

Commune de TAMNIES



Toutes les infos sur: www.tamnies.fr



◆ Le mot du maire	page: 2
◆ L'Etat Civil	page: 3
◆ Le budget	pages: 4 et 5
◆ Souscription église St Cybard	page: 6
◆ Etang et irrigation:	page: 7
◆ Cantine et garderie	page: 8
◆ Le SICTOM	pages: 9 et 10
◆ Urbanisme	page: 11, 12 et 13
◆ Prévention sur le débroussaillage	page: 14
◆ Informations	page: 15 et 16
◆ L'école (paroles d'enfants)	page: 17 et 18
<u>Associations:</u>	
Le club culture & détente,	page: 19
Le comité des fêtes,	page: 20
Tamnies en balade & Cuisine partagée,	page: 21
Dynami Sport,	page: 22
Le petit patrimoine de Tamnies,	page: 23
Le Foyer Rural et ses sections,	pages: 24, 25 et 26
La Compagnie des croquants	page: 26
Entente Marquay/Tamnies,	page: 27
◆ Un peu d'histoire	pages: 28, 29, 30, 31 et 32
◆ Images d'école	page: 33
◆ Le personnel communal & les élus	page: 34

Le mot du maire



En 2018 de nombreux projets vont se concrétiser, ce sera l'année des réalisations.

Nous avons déjà débuté avec le remplacement des menuiseries de la cantine et du sas d'entrée de la maternelle, ces menuiseries étaient en bois et simple vitrage, ces travaux sont réalisés dans le souci permanent d'économie d'énergie.

Les travaux à l'église (couverture en lauze, dallage et vitraux) vont débuter début mars.

Nous allons finaliser le sentier d'interprétation et le parcours santé à l'étang.

Un véhicule électrique en remplacement du C15 a été commandé et devrait être livré courant février.

Enfin, les travaux d'aménagement du Bourg doivent commencer au plus tard à l'automne 2018. Les subventions pour ces différents projets sont acquises (de 60 à 80 %)

Nous devons continuer à trouver des pistes d'économies afin de compenser les baisses de dotations de l'État et ainsi pouvoir continuer à investir. Vous comprendrez que notre marge de manœuvre devient de plus en plus étroite.

De nombreux projets continuent également à avancer sur la Communauté de Communes: la Résidence Habitat Jeunes, avec la mise en service de 35 chambres dans l'ancien internat du lycée Pré de Cordy, devrait accueillir les jeunes en formation ainsi que des travailleurs saisonniers.

Les travaux autour de la Médiathèque continuent, et le projet de piscine couverte se concrétise, nous sommes entrés dans la phase d'études.

Ce projet à l'échelle du territoire, qui comprend 6 communautés de communes, devrait enfin voir le jour.

Je voudrais profiter de ce moment pour remercier les membres du Conseil Municipal, les employés communaux et tous les bénévoles des différentes associations pour leur engagement au service de la population.

Enfin, au nom du Conseil Municipal et en mon nom, je vous présente tous mes vœux les plus sincères de santé, de bonheur et de réussite pour vous, vos familles et vos proches.

Bernard Venancie



Photo J. Crouzel

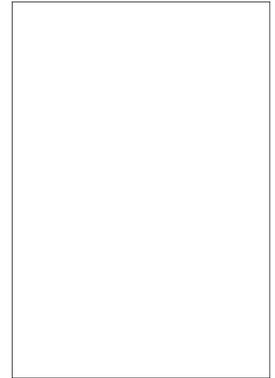
Naissances



Léo, Conor RENAUX,
la Vergne des Bayles
le 04 juin 2017



Nina Eloïse RENAUD,
la Mouthe,
le 11 décembre 2017



Kaïs LE LAN,
La Castagnade la Vergne des Bayles,
le 13 juillet 2017

Mariages



Mikaël BAYLE et Yaël HIRSCH
le 03 juin 2017



Bernadette FAUJANET et Jean-Pierre VALENTIN
le 10 juin 2017



Yvan DE MUYLDER et Candie PEZEYRE
le 24 juin 2017



Florent ROBINET et Marine MONTAURIOL
le 05 août 2017



Laurent AUBERT et Delphine LIEUBRAY
le 21 octobre 2017

Décès

Yvon LANGLADE le 15 janvier 2017
Irène SANFOURCHE épouse BURG le 26 janvier 2017
Claude CHAUSSADE le 20 juin 2017
Yves BOYER le 30 août 2017
René VALETY le 05 novembre 2017
Jean-Marie TRIPIED le 07 novembre 2017

Le budget,

BUDGET 2017

Travaux réalisés en 2017 et achats divers

Ecole :

chaises et tables pour la cantine : 1 298.04 € TTC



Peinture du dortoir : 3 722 € TTC

Aspirateur : 253 € TTC

Changement des menuiseries et vitrages de l'école 28 416.74 € HT, subvention attendue Certinergy 21 859.05 € et demande de subvention FIPD (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance) déposée.

Mise en place d'une grille de sécurité 1896 € TTC, demande de subvention FIPD (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance) déposée.

Pour les menuiseries et la grille de sécurité un premier versement de 3 841 € a été effectué au titre du FIPD.

Etang :

Achat d'un tiralo (fauteuil amphibie pour personnes à mobilité réduite) 1 845 €

Tables de pique-nique 2 760 €

Réparation du volet roulant de la buvette 1 135 €

Divers :

Achat d'un gyrobroyeur 789 €

Voiture électrique commandée en décembre 2017, livraison prévue en février 2018:



Coût 25 300 HT, duquel il faut déduire la prime écologique de 6000 €, la subvention de 7 880 € au titre des Territoires à Energie Positive Pour la Croissance verte (TEPCV) et 4000 € de reprise de l'ancien véhicule, il restera 7 420 € à financer par la commune.

Travaux en cours ou à venir

Eglise

Les travaux de réfection du toit de l'église en lauze, de réparation des vitraux et du dallage intérieur, vont commencer en mars 2018.

Le montant des travaux retenu pour le marché s'élève à 257 678 € HT

Les frais de maîtrise d'œuvre s'élèvent à 10 % soit 25 767 € HT

Frais de mission SPS

2 900 € HT

Total 286 345 € HT

Subventions attendues :



-Région 20 % 57 269 €

-Etat (DRAC) 40 % 114 538 €

-Département 15 % 42 965 €

Autres recettes :

-Dossier déposé auprès de la sauvegarde de L'Art Français (nous sommes en attente de leur décision)

-Souscription ouverte depuis octobre 2017 à la Fondation du patrimoine, pour les particuliers ou les entreprises (modèle de bon de souscription en page suivante), à retirer en mairie ou sur notre site internet tamnies.fr.

Merci d'ores et déjà à tous ceux et celles qui ont participé en 2017 pour leur aide !



Le budget,

Parcours santé et sentier d'interprétation à l'étang

Des modules de sport vont être installés à l'étang et les modules sur l'environnement, l'histoire et le patrimoine jalonnant la boucle de promenade de l'étang sont en cours de fabrication, pour une fin de travaux prévue avant la saison estivale.

Ce projet d'un montant de 35 000 € entre également dans le programme des subventions TEPCV pour une subvention à 80% du montant (28 000 €) Le parcours santé sera éclairé par des panneaux photovoltaïques



Travaux d'aménagements du bourg :

il est prévu de réaménager le bourg en 3 tranches, le projet consiste en des aménagements paysagers et sécurisation des piétons dans le bourg, mise en



valeur du parvis de l'église, calibrage de la chaussée et création d'un sanitaire public.

La réalisation des 3 tranches sera conditionnée par le coût des travaux après passation du marché.

Le montant total des 3 tranches est estimé à 485 905 € HT (étude de l'ATD) et est prévue sur 3 années :

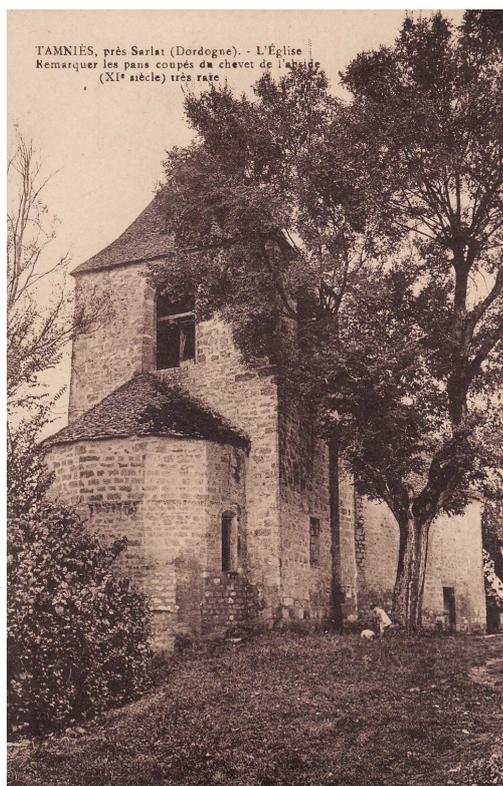
- 2017 : centre bourg et sanitaires : 211 039 €
- 2018 : secteur est, et abords école : 83 382 €
- 2019 : secteur ouest, entrée sud, abords de l'église : 191 484 €

Le maître d'œuvre a été choisi, le dossier est en cours de préparation pour la demande d'autorisation d'urbanisme et un chiffrage précis des travaux pour le marché.



Des demandes de subvention ont été déposées auprès des organismes suivants :

- Etat (DETR) 40 % : une subvention a été accordée sur la 1^{ère} tranche des travaux 77 320 €
- Conseil départemental 20 % : 33 600 € votés pour la 1^{ère} tranche.
- Conseil Départemental pour le sanitaire (subvention au titre de l'accessibilité) 10 000 €



Souscription pour la restauration de l'église St Cybard: Comment faire un don ?



Créée par la loi du 2 juillet 1996, et reconnue d'utilité publique par un décret du 18 avril 1997, la Fondation du patrimoine est un organisme national privé indépendant. Elle a pour mission de sauvegarder et de mettre en valeur le patrimoine local, édifié au cours des siècles et témoignant de l'art de vivre et de l'architecture d'une région (maisons, fermes, lavoirs, fontaines, églises, chapelles, pigeonniers, moulins, ponts, etc.)

Aux côtés de l'Etat et des principaux acteurs du secteur, elle aide les propriétaires publics et associatifs à financer leurs projets. Elle permet aux propriétaires privés de défiscaliser tout ou partie de leurs travaux, grâce à son label, et mobilise le mécénat d'entreprise.

Sur le terrain, dans toutes les régions et tous les départements, un réseau de délégués bénévoles agit au quotidien, avec l'aide de chargés de mission, afin de mettre en valeur la richesse et la diversité de notre patrimoine.

www.aquitaine.fondation-patrimoine.org

Comment faire un don ?

PAR INTERNET

► Faites votre don en ligne sur notre site internet sécurisé: www.fondation-patrimoine.org/55231

PAR COURRIER

► Envoyez le bon de souscription complété et accompagné de votre règlement par chèque libellé à l'ordre de "Fondation du patrimoine - Eglise de Tannies" à l'adresse ci-dessous.

Le reçu fiscal sera établi à l'attention de l'émetteur et envoyé à l'adresse figurant sur le chèque.

Ce bon de souscription est un contrat d'adhésion dont les mentions doivent être acceptées dans leur globalité, sans négociation possible. Le fait de rayer l'une des mentions n'a aucune valeur juridique. Si l'une des mentions du bon ne convient pas, vous devez renoncer à l'opération de souscription.

CONTACT

FONDATION DU PATRIMOINE
AQUITAINE

7 rue Fénélon - 33000 Bordeaux

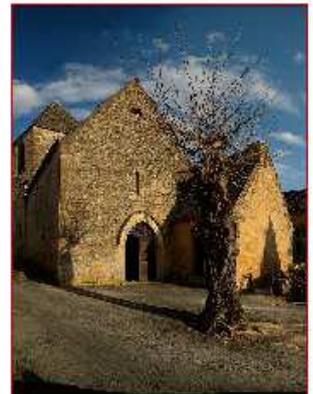
Tél. : 05 57 300 800 - Fax : 05 56 81 14 10

Courriel : dordogne@fondation-patrimoine.org



**SOUSCRIPTION
FAITES UN DON**

La Mairie de Tannies, en partenariat avec la Fondation du patrimoine, lance une campagne de souscription pour la restauration de l'église Saint-Cybard.



**Restauration de l'église
Saint Cybard de Tannies**

Soutenez ce projet:

www.fondation-patrimoine.org/55231

1 don = 1 reçu fiscal

PROJET

L'ÉGLISE SAINT CYBARD (ISMH) TANNIES

Tannies est une commune de la Dordogne de 391 habitants, en Périgord Noir, entre Sarlat, Montignac et Les-Eyzies. Le bourg s'est constitué autour de son église romane du XII^{ème} siècle, dédiée à Saint-Cybard, ermite du VI^{ème} siècle, peut-être né à Trémolat. Elle a été classée à l'inventaire Supplémentaire des monuments historiques le 26 juin 1978.

Aux XIII^{ème} et XIV^{ème} siècles, l'église était alors rattachée au prieuré régulier de l'ordre de Saint-Benoît. Dévolu au chapitre des chanoines de la cathédrale lorsque le monastère de Sarlat fut érigé en évêché, ce dernier fut pillé, à la fin du XVI^{ème} siècle par le seigneur protestant de Beynac.

La construction primitive est romane, puisque l'église date du XII^{ème} siècle, mais seule l'abside est de cette époque; en effet, elle a été fortement remaniée au XVII^{ème} siècle, comme peuvent en témoigner les travaux sur la nef et le bas-côté.

L'église renferme aussi une croix de procession du XVIII^{ème} siècle, classée au titre des objets mobiliers depuis le 1er juin 1961 et représentant un Christ en bois polychrome. De plus une cuve baptismale du XVII^{ème} siècle y est encore conservée.

Bâti en pierre ocre du Sarladais, aux tons chaleureux,

son clocher, encore couvert de lauzes, domine naturellement la vallée de la Beune. A l'origine, l'église était entièrement couverte en lauzes, mais sa couverture a été restaurée en tuiles mécaniques par souci d'économie. Aujourd'hui, elle présente de graves défauts d'étanchéité. La réfection en lauze lui rendra son cachet d'origine tout en assurant sa mise hors d'eau pour les siècles à venir. Les vitraux et le dallage en pierre nécessitent également des travaux de remise en état.

Par cette souscription, vous apporterez votre contribution à ce projet et permettrez la mise en valeur de ce bel édifice roman qui est visité par de nombreux touristes qui apprécient son ouverture quotidienne durant toute la belle saison, comme en témoigne le livre d'or.



► Comment faire un don ?

Par internet ou par courrier,
suyez les instructions au dos du document.

BON DE SOUSCRIPTION

Oui, je fais un don pour aider à la restauration de l'église de Tannies et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine, dans le cas de fonds subsistants à l'issue de la présente opération ou si celle-ci n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription ou si cette dernière était inactive pendant un délai de deux ans.

Le montant de mon don est de _____ euros
et je souhaite bénéficier d'une réduction d'impôt pour l'année en cours au titre :

De l'impôt sur le revenu De l'impôt de Solidarité sur la Fortune De l'impôt sur les sociétés

► Pour les particuliers, votre don ouvre droit à une réduction de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable. Un don de 100€ = 66€ d'économie d'impôt.

ou de l'ISF à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 €, limite atteinte lors d'un don de 66 666 €. Un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt. Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'être droit label.

► Pour les entreprises, réduction d'impôt sur les sociétés à hauteur de 60% du don et dans la limite de 0,5% du chiffre d'affaires HT. Un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôt. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.

Nom ou société:

Adresse:

Téléphone/Courriel:

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations que nous conservons ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale dont vous dépendez.

La Fondation du patrimoine s'engage à affecter tout ou partie des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine dans les cas où le projet n'aboutirait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription, ou s'il n'était pas étalé conformément au dossier présenté par le maître d'ouvrage et validé par la Fondation du patrimoine, ou dans le cas où la collecte serait inactive (absence d'entre ou de sortie de fonds) pendant un délai de deux ans. Dans le cas où la collecte dépasserait la part de financement restant à la charge du maître d'ouvrage, l'exédent collecté sera affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine. La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évaliés forfaitairement à 6% du montant des dons.

L'étang



Les années se suivent et ne se ressemblent pas ...si comme chaque année depuis 4 saisons, les Olympiades Festives Intercommunales ont précédé l'ouverture du site à la baignade, la saison 2017, après une météo très favorable en 2016, a dû composer avec une météo beaucoup plus maussade.

Le nombre d'entrées à plein tarif a été de 20 120.

Les recettes perçues pour les entrées, la pêche et le tennis ont été en 2017 de 47 004.50 €



Le personnel de la saison 2017 :

Maîtres nageurs :

Marie Huet, Mickaël Balayre.

Saisonniers :

Lucas Bonnet, Maxime Boissonnade, Jeanne Fontalba, Mélanie Courmont, Anouck Bradu et Adrien Matignon.

Agents communaux :

Daniel Larivière, Acacio Machado, Jean-Luc Bugat



Animation du SICTOM pour le Pavillon Bleu

RESEAU IRRIGATION COMMUNAL

Nous remercions les abonnés de bien vouloir protéger leurs compteurs du gel, d'entretenir les abords pour laisser les compteurs accessibles aux services municipaux, et de signaler tout dysfonctionnement ou fuite à la mairie.

De plus nous vous rappelons que l'eau du réseau d'irrigation n'est pas potable et impropre à l'utilisation dans les canalisations domestiques (douches lavabo etc...).



Cantine & garderie



CANTINE- GARDERIE

A la rentrée scolaire 2017-2018 il y a 72 élèves au sein du RPI Marquay-Tamniès (regroupement pédagogique intercommunal). 35 élèves à Tamniès et 37 à Marquay.



Photo C. Seyral

CANTINE SCOLAIRE

Le prix de repas est à 2.00 € le ticket.
Les recettes sont de 7 524€
Les dépenses sont de 32 451€



Photo C. Seyral



GARDERIE PERISCOLAIRE

L'heure de garde est à 1.00 €, goûter compris.
La garderie des mercredis à partir de midi est au tarif de 2.20€ l'heure.
Les recettes sont de 3 936€
Les dépenses sont de 17 210€



Photo C. Seyral



Photo C. Seyral



Photo C. Seyral



POURQUOI TRIER SES DECHETS ?

Augmentation du nombre d'habitants et de personnes fréquentant notre territoire, changement des modes de consommation, la société évolue et la production de déchets croît en conséquence.

Face à une telle situation, le législateur a souhaité être à l'initiative d'un cadre réglementaire contraignant, les Grenelles de l'environnement et la loi de transition énergétique pour une croissance verte, qui fixent des objectifs très ambitieux : une diminution de 50 % des tonnages à enfouir et une augmentation de 65 % de la valorisation matière.

En réponse à ces inéluctables évolutions une priorité s'impose : trier ses déchets.

Sans tri, pas de recyclage ! Or, 50 % de nos déchets ménagers sont des matières premières !

Le tri sélectif pourquoi ?

- Pour limiter la quantité des ordures ménagères et donc le coût de leur traitement qui va du simple au double : 236€ la tonne pour les déchets ménagers – 119€ la tonne pour le tri... ;
- Pour contenir de ce fait l'évolution de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères payée par les ménages ;
- Pour préserver notre environnement et éviter les pollutions ;
- Pour respecter les dispositions légales.

Si chacun fait un peu, c'est beaucoup qui change :

- En Périgord Noir, nous trions de plus en plus. De 19 kg par habitant et par an en 2009 nous arrivons aujourd'hui à près de 47 kg/habitant/an. C'est bien.
- Malheureusement, nous ne trions pas toujours très efficacement. Selon les mois, l'année dernière, nous avons enregistré des taux de refus allant de 30 à 50 %. Cela signifie que sur 1 000 kg de tri collecté, 300 à 500 kg étaient des ordures ménagères !!
- Cela veut dire que dans le tri étaient présents de très nombreux déchets alimentaires, des cagettes, du linge, de nombreuses bouteilles en verre... et pire des huiles de vidange, des restes de produits gras, des carcasses d'animaux !!
- Conséquence : ce refus de tri est automatiquement dirigé vers les ordures ménagères, fait doubler les coûts, sans même parler des pénalités qui nous sont appliquées.

Stop ! Mobilisons-nous pour bien trier :

- Une seule solution s'impose : ne mettons dans les poubelles jaunes que les emballages qui doivent y être déposés : emballages plastiques / emballages métalliques et emballages cartonnés – (bouteilles de lait / eau ; briques alimentaires ; canettes soda...)
- Réservez le verre au conteneur à verre / le papier au conteneur à papier / les déchets ménagers sales à la poubelle noire ;
- N'oublions pas que les déchèteries nous accueillent gratuitement pour recevoir les objets encombrants et/ou dangereux pour l'environnement.

Soyons éco-responsables, vertueux pour notre environnement, économes et ayons l'esprit civique.
« Un petit geste pour chacun, un grand geste pour tous ». Nous comptons sur tous.

Emballages en plastique, en métal et en carton

Bien vidés mais pas lavés! Tous ensemble dans le sac jaune



Bouteilles, pots et bocaux en verre Journaux, magazines, pub



Compost



Non recyclables



Guide pratique DE L'URBANISME

[ÉDITO]

Afin de pallier le désengagement de l'Etat et faire face à la fin de la mise à disposition gratuite des services de l'Etat pour l'instruction des actes d'Application du Droit au Sol (ADS), la Communauté de communes Sarlat - Périgord Noir (CCSPN) et les communes de Beynac et Cazenac, Marcillac St Quentin, Marquay, Proissans, La Roque Gageac, St-André-Allas, Ste Nathalie, St Vincent de Cosse, St Vincent le Paluel, Sarlat La Canéda, Tamniès, Vézac et Vitrac ont créé un service commun de l'urbanisme et de l'aménagement de l'espace.

Ce service, ouvert à l'ensemble des habitants du territoire, sera en charge :

- De l'ensemble de la procédure d'instruction des autorisations et actes, à compter du dépôt de la demande auprès de la commune jusqu'à la notification par le Maire de sa décision ;
- De l'accueil et du conseil ;
- De la gestion du contentieux.

Le présent «Guide Pratique de l'Urbanisme» a été réalisé pour votre usage.

Il est destiné à répondre à vos premières interrogations dans le domaine de l'urbanisme et vous aider dans vos démarches.

Vous trouverez, à travers ces pages, quelques clés de compréhension pour vous accompagner dans vos projets. Les services d'accueil municipaux et le service communautaire de l'urbanisme restent bien entendu vos interlocuteurs privilégiés pour toutes vos demandes d'informations complémentaires et l'instruction de votre dossier. Ce guide s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue du service rendu aux habitants du Périgord Noir.

Jean-Jacques de Poilly

Guide pratique DE L'URBANISME

[CONTACTS UTILES]

Communauté de communes Sarlat-Périgord Noir (CCSPN)

- Service Urbanisme et Aménagement de l'Espace - Place Marc Busson - 24200 Sarlat - Tous les mardis et mercredis matin de 9h à 12h30 - 05 53 31 52 45 / urbanisme.ccspn@sarlat.fr
- Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) - Place Marc Busson - 24200 Sarlat - 05 53 31 90 27
Fax : 05 53 31 90 29 / helenedetroc.ccspn@sarlat.fr

Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement de la Dordogne (CAUE) - 2 place Hôche - 24200 Périgueux
05 53 08 37 13 / Fax : 05 53 04 59 95
courriel@cauedordogne.com

Architecte des Bâtiments de France (ABF) - 2, rue de la cité CS 31202 - 24019 PÉRIGUEUX CEDEX - 05 53 06 20 60
Fax : 05 53 09 47 24 / stap.dordogne@culture.gouv.fr

Direction Départementale des Territoires (DDT 24)
Cité Administrative - 24016 Périgueux Cedex
05 53 45 56 00 - ddt@dordogne.gouv.fr

Syndicat Départemental d'Énergie (SDE 24) - 7 Allée de Tourny, 24000 Périgueux - 05 53 06 62 00 / Fax : 05 53 09 30 70
Courriel : accueil@sde24.fr

Electricité Réseau Distribution France (ERDF) - 23 rue des Deux Ponts - 24000 Périgueux - 09 69 32 18 67
erdf-are-aqn@erdfdistribution.fr



Guide pratique DE L'URBANISME



Guide pratique DE L'URBANISME

[PROCÉDURE D'INSTRUCTION]

L'instruction des autorisations d'urbanisme relève, au 1^{er} juillet 2015, de la compétence de la Communauté de communes Sarlat - Périgord Noir.

La création de ce service commun permet de reprendre les missions urbanisme précédemment effectuées par l'Etat, de mutualiser les compétences, d'offrir aux communes un service public de proximité, de qualité, de réaliser des économies d'échelle.

Néanmoins, cette nouvelle organisation, préserve les compétences des mairies et leur rôle.

La seule différence importante concerne toute la phase d'examen du dossier qui relève désormais du service communautaire de l'urbanisme.

[VOTRE MAIRIE]

La création de ce service commun de l'urbanisme ne modifie en rien les compétences et obligations de votre Mairie en matière d'urbanisme, notamment en ce qui concerne l'accueil des administrés, la réception des demandes des pétitionnaires et la délivrance des actes qui restent de son seul ressort.

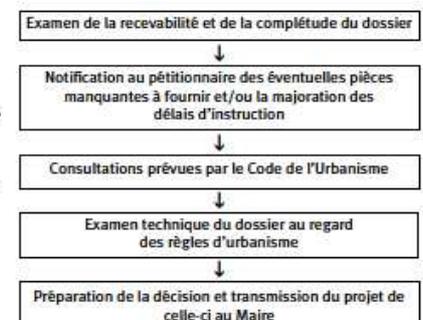
Votre Mairie, interlocuteur privilégié



[LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SARLAT PÉRIGORD NOIR]

Le service communautaire de l'urbanisme assure désormais l'instruction réglementaire des demandes depuis la transmission du dossier par la Mairie jusqu'à la préparation et l'envoi au Maire du projet de décision.

Les compétences du service communautaire de l'urbanisme



Tout au long de la procédure, le service commun de l'urbanisme est à votre disposition pour répondre à toutes vos questions.



Zones constructibles: Ce qui change avec le P.L.U.I.

Le nouveau Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) est en cours d'élaboration conjointement avec les douzes autres communes. Il remplace notre POS.

Ce PLUI sera bouclé en octobre 2018 et devra être soumis à la validation de l'Etat afin d'être effectif en 2020.

PARCELLES DECLASSEES

L'Etat souhaite densifier les hameaux et les bourgs existants, limiter l'étalement urbain et regrouper les aménagements.

Parfois, c'est l'évolution de la loi qui les empêche d'être construites. Ces dernières années en effet, beaucoup de propriétaires se sont vus refusés leurs Certificat d'Urbanisme ou leur Permis de Construire alors que leur terrain est en zone dite « Constructible ».

L'éloignement des réseaux ou l'incapacité de les renforcer (notamment en eau potable), le manque d'accès à la voirie publique ou de réserve incendie, une trop forte pente, la proximité des réserves naturelles, l'isolement, etc... sont autant de critères qui condamnent aujourd'hui un terrain à sortir de l'enveloppe urbaine.

RESERVES FONCIERES:

Beaucoup de terrains constructibles qui ne posent pourtant aucun problème sont restés vierges sur notre commune, car jamais mis à la vente ou n'ayant pas fait l'objet d'un projet par leur propriétaire. C'est ce que l'Etat appelle les « réserves foncières », immobilisées en vue d'une succession ou d'une spéculation. Elles sont à proscrire dans le nouveau PLUI car préjudiciable au développement des communes, bloquant des terrains, coûteuses en entretien (maintien des réseaux et de la voirie) mais empêchant de nouveaux arrivants de s'installer.



BATIMENTS AGRICOLES

Les bâtiments agricoles se trouvant en zone agricole et qui sont susceptibles de changer de destination afin de devenir des habitats, des laboratoires de transformation, des espaces commerciaux ou autre, doivent impérativement être identifiés rapidement.

Seuls les bâtiments répertoriés et validés pourront sortir de l'outil agricole une fois le PLUI en place. Les propriétaires doivent faire leur demande à la mairie dans les prochains mois. Merci d'accompagner les demandes d'une photographie et d'un plan de cadastre.

LES CRITERES:

Les bâtiments concernés doivent répondre aux mêmes exigences que les terrains constructibles: accès aux réseaux, à la voirie, ne pas créer de mitage, ni de nuisances, ... et ne pas se trouver au cœur d'une exploitation agricole. Ils doivent aussi présenter un atout architectural, de type grange en pierre. Les hangars en tôle et stabulations ne seront pas pris en compte. Une liste sera établie, étudiée et éclaircie par la mairie et le Bureau d'Etude Vittanova avant d'être soumise à l'Etat pour validation. La liste définitive de ces bâtiments sera inscrite officiellement au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Une fois le PLUI en place, les bâtiments qui n'auront pas été inscrits au PLUI ne pourront plus changer de destination.

ANNULATION:

Il faut savoir que la CDPENAF (commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers) se réservera le droit de refuser plus tard - au moment de l'instruction du permis de construire - qu'un bâtiment pourtant validé et dûment inscrit au PLUI quitte l'outil agricole, si elle le juge opportun.

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

POTENTIEL DE DEVELOPPEMENT

L'Etat met un frein puissant à la conversion en zones constructibles des zones aujourd'hui agricoles et va se baser sur le potentiel de développement de la collectivité avant de permettre l'ouverture de nouvelles zones constructibles.

La Communauté des Communes connaît une croissance régulière mais très limitée. Les surfaces que l'Etat va nous autoriser à ouvrir ou conserver en constructible seront donc très limitées aussi.

Il s'agit alors pour les communes de bien cibler ces zones et de choisir celles qui offrent les meilleures garanties d'être mises en vente et construites.

Aux mois de février, mars et avril, le bureau d'étude Citanova, mandaté par la Communauté des Communes pour réaliser ce nouveau PLUI, viendra épauler chaque Conseil Municipal afin de les aider à soumettre à l'Etat un projet cohérent en adéquation avec les nouvelles lois et les contraintes propres à chaque commune.

une étude des sols, une demande de défrichement, une notice Natura 2000, et c'est à eux de collecter tous les documents et autorisations des différentes instances (eau, électricité, voirie, avis obligatoire du SPANC...).

C'est seulement une fois que toutes ces autorisations sont regroupées que le permis peut être rédigé par leurs soins puis renvoyé sur la mairie concernée pour signature.

Il peut être utile de prendre rendez-vous avec ce service avant de se lancer dans un projet.

Service Urbanisme: 05.53.31.52.45



Quand le projet s'inscrit dans une zone protégée, il est vivement recommandé de rencontrer l'Architecte des Bâtiments de France au moment de la conception du projet. Discuter avec lui des ouvertures (couleurs, formes, matière), de l'implantation et des matériaux (bois, pierre, crépi, tuiles) en amont, permet une validation plus rapide du projet par ses services, et limite les mauvaises surprises. C'est un service gratuit et ouvert à tous.

STAP 24 à Périgueux: 05.53.06.20.60

OBTENTION D'UN CU OU PC

Le CU, Certificat d'Urbanisme, est un document donnant des informations sur un terrain (bâti ou non).

Il est valide 18 mois et doit être renouvelé tous les ans passé ce délai. Il permet de savoir si une opération peut être envisagée (piscine, maison, ...) et sous quelle conditions (déboisement, zone patrimoniale, assainissement individuel...). Il ne garantit en rien l'acceptation du permis de construire.

Le PC, Permis de Construire, est une autorisation d'urbanisme qui s'obtient après étude d'un dossier complet décrivant précisément un projet. Il est à déposer à la mairie (comme le CU) qui le fera parvenir au Service Urbanisme Communautaire à Sarlat, en charge d'instruire tous les permis. C'est ce service qui vérifie que le projet répond bien à toutes les réglementations en vigueur, spécifiques à chaque zone, des documents d'urbanismes de chaque communes (type de construction autorisée, règles d'implantation, caractéristiques architecturales etc...).

Mais c'est eux aussi qui vérifient si le terrain nécessite



Merci à la mairie de Beynac pour l'autorisation de diffusion de ce document rédigé par leur soin.

SYNTHESE DE L'ARRETE SUR LE BRULAGE DES DECHETS VERTS

Du 1er Mars au 30 Septembre		
Tout brûlage est interdit		
Du 1er Octobre à fin Février		
	Brûlage de déchets verts issus des obligations légales de débroussaillage	Brûlage de déchets verts issus des travaux d'entretien (Taille, tonte,...).
Terrain situé dans une commune urbaine (1)	Soumis à Déclaration (4) (règles de sécurité, voir ci-dessous)	Interdit
Terrain situé dans une commune rurale (2)	Soumis à Déclaration (4) (règles de sécurité, voir ci-dessous)	
Professionnel (3)	Interdit	

(1) Propriétaires des terrains ou ayant droits dûment mandatés situés dans une commune urbaine (communes absentes de la liste des communes rurales jointe au verso)

(2) Propriétaires des terrains ou ayant droits dûment mandatés situés dans une commune rurale (voir liste des communes rurales jointe au verso)

(3) Les collectivités et les entreprises d'espaces verts et paysagistes sont tenues d'éliminer leurs déchets verts par des solutions alternatives

(4) Le modèle de déclaration à remplir est annexé à l'arrêté préfectoral

Règles de sécurité à appliquer pour les brûlages

- Les brûlages ne peuvent être pratiqués que pendant la période du 1er octobre au dernier jour de février et **entre 10h et 16h**.
- Les brûlages en tas ou en cordons ne peuvent être réalisés qu'après établissement d'une place à feu dégagée de toute végétation et accessible à un véhicule incendie.
- Les brûlages ne doivent pas être effectués si la force du vent entraîne des risques de propagation du feu (vitesse du vent supérieure à 5 m/s ou 20 km/h).
- Le personnel et les moyens nécessaires à enrayer tout incendie échappant au contrôle doivent être présents sur place pendant toute la durée du brûlage et jusqu'à l'extinction complète.

Règles de sécurité à appliquer pour les écobuages

- avant le début de l'incinération, délimitation de la parcelle à traiter par un labour ou disquage périmétral sur une largeur de 5 mètres permettant l'enfouissement complet des végétaux et la mise à nu des terres,
- pour les parcelles d'une surface supérieure à 5 ha, labour ou disquage de cloisonnement délimitant des espaces de 5 ha maximum séparés de bandes des terres nues d'au moins 10m de large,
- mise à feu d'un seul côté et à contre vent en s'appuyant sur la limite de la zone à incinérer.
- Le brûlage des pailles et d'autres résidus de culture (oléagineux, protéagineux, céréales) est toutefois interdit aux agriculteurs qui demandent à percevoir des aides de soutien direct de la Politique Agricole Commune.



Photo J. Crouzel



Vos contacts au Centre Hospitalier

Président CME
Dr KUREEMAN Issop

Médecin DIM
Dr BUHAI Véronique

Standard 05 53 31 75 75

NOS SERVICES HOSPITALIERS

SMUR Urgences

05 53 31 75 99

Dr CHAILLAN D,
Dr POUZOULET S,
Praticiens du CH de Sarlat,
Dr BRACHANET FX,
Dr DESVILLES P,
Dr ELY O,
Dr HENOCQUE I,
Dr MAUGEIN L,
Dr PEYROT G,
Praticiens du CH de Périgueux

Maternité

05 53 31 76 51

Dr DARWICHE A,
Praticien du CH de Périgueux
Dr JOCO G,
Praticien du CH de Sarlat,
Dr IRATNI-HENNOUS F,
Praticien Contractuel Pédiatre

LISP

Dr BIOGEAU F
Praticien du CH de Sarlat,

SSR

05 53 31 76 76

Dr ROCHER E,
Praticien du CH de Sarlat,

Médecine

05 53 30 83 97

Dr BIOGEAU F
Praticien du CH de Sarlat,
Dr JAHANPUR P
Praticien du CH de Sarlat,
Dr BUIRE P,
Praticien Contractuel
Dr VILOINGT L,
Praticien attaché

Cardiologie

05 53 30 89 59

Dr EYMERIT P,
Praticien du CH de Sarlat,
Dr BONOT T,
Dr CLERC JM,
Dr COURTHEIX M,
Dr GARNIER P,
Dr GOUGNOT S,
Dr IDIR M,
Dr LHERITIER G,
Dr LITALIEN J,
Dr MAAZI N,
Dr N'GUYEN T,
Praticiens du CH de Périgueux

Court séjour gériatrique

05 53 31 76 93

Dr MARTIN JP,
Praticien du CH de Sarlat,

Imagerie Médicale

05 53 31 76 39

Dr JALAL N,
Praticien du CH de Sarlat,

Psychiatrie

05 53 31 75 96

Dr GALET P,
Dr SUBTIL C,
Praticiens du CH de Sarlat,

HAD

05 53 30 89 57

Dr PICARD-GOOS C,
Praticien du CH de Sarlat,

Pharmacie hospitalière

05 53 31 76 15

Dr NAJEM C
Praticien du CH de Sarlat,

Chirurgie Ambulatoire

05 53 31 76 42

Chirurgie gynécologique
Dr DARWICHE A, Dr JOCO G

Chirurgie vasculaire :
Dr BOUILLANNE PJ,
Praticien du CH de Périgueux

Chirurgie viscérale :
Dr AL ZOUABI I
Praticien du CH de Sarlat,
Dr LOZE S, Dr BLONDEAU V,
Dr BERCOVICI D,
Praticiens du CH de Périgueux

Endoscopie :
Dr MOITSINGA E, Dr COURAT L,
Praticiens du CH de Périgueux
Dr ANGALA

Ophthalmologie :
Dr FRANCERIE JJ, Dr FRANCERIE V
ORL

Dr FARGUES L,
Praticien du CH de Sarlat,

Orthopédie traumatologie :
Dr LESIMPLE P, Dr BASSO Y,
Dr BRAX P, Dr PICHE S

Dr YOUNSI R,
Praticiens du CH de Périgueux

Urologie

Dr MARTIN O, Dr BUGE F,
Praticien du CH de Périgueux

NOS PROGRAMMES D'ÉDUCATION THÉRAPEUTIQUE DU PATIENT

- ETP Insuffisant cardiaque
- ETP Coronarien
- ETP Diabète

05.53.31.75.97

- ETP « L'Alcool, parlons-en »

05 53 31 75 73

NOS ÉQUIPES MOBILES

EMASP

Equipe Mobile d'Accompagnement et de Soins Palliatifs
05 53 30 89 57

Dr LARROUTURE A

EMPASS

Equipe Mobile de la Permanence d'Accès aux Soins de Santé

05 53 31 76 29

Dr MAILLET JJ



Vos contacts au Centre Hospitalier

CONSULTATIONS EXTERNES

05 53 31 76 63

Cardiologie

Dr BONOT T,
Dr BONOT-N'GUYEN
Dr CLERC JM,
Dr COURTHEIX M,
Dr GARNIER P,
Dr GOUGNOT S,
Dr IDIR M,
Dr JARNIER,
Dr LHERITIER G,
Dr LITALIEN J,
Dr MAAZI N,
Dr N'GUYEN T,
Praticiens du CH de Périgueux

Dermatologie

Dr CHABBERT C,
Dr MARIE J,
Praticiens du CH de Périgueux

Diabétologie

Endocrinologie
Dr LAURENT M,
Praticien Contractuel

Douleur

Dr LAFONT P,
Praticien du CH de Périgueux

Psychologue douleur

LEPLUS-HABENECK S

Hématologie

Dr RODON P,
Praticien du CH de Périgueux

Neurologie

Dr ARNAUD A,
Dr DEBRAS C,
Dr ISSAUTIER F,
Dr HAVERKAMP
Praticiens du CH de Périgueux

Acupuncture

Dr CHAILLAN D
Praticien du CH de Sarlat,

Diététique

Mme PASCALET L

Médecine vasculaire

Dr DELHOUME C,
Dr MOUKARZEL A,
Praticiens du CH de Périgueux

Anesthésie

Dr MOUSSON,
Dr VERNHIET,
Dr BADAMO,
Dr DALLEL,
Dr DOLOMIE

Gastro-entérologie

Dr MOITSINGA E,
Dr COURAT L,
Praticiens du CH de Périgueux
Dr ANGALA

Chirurgie vasculaire

Dr BOUILLANNE PJ,
Praticien du CH de Périgueux

Chirurgie viscérale

Dr ALZOUABI Issa
Praticien du CH de Sarlat,
Dr LOZE S,
Dr BLONDEAU V,
Dr BERCOVICI D,
Praticiens du CH de Périgueux

ORL

Dr REBUFY M,
Dr DEXEMPLE P,
Dr LAFARGE D,
Praticiens du CH de Périgueux

Orthopédie traumatologie

Dr LESIMPLE P,
Dr BASSO Y,
Dr BRAX P,
Dr PICHE S,
Dr YOUNSI R,
Praticiens du CH de Périgueux

Urologie

Dr MARTIN O,
Dr BUGÉ F,
Praticiens du CH de Périgueux

CONSULTATIONS DU SERVICE MATERNITÉ

05 53 31 76 51

Gynécologie obstétrique

Equipe de gynécologues obstétriciens
dans le cadre de la FMIH

Pédiatrie

Dr IRATNI-HENNOUS

Consultation de parentalité

Dr BEHRENDT D

Ostéopathie

Mme BOUYSSOU E

Allaitement maternel

Mme POURCHET L

Consultations Sage-femme

- Gymnastique Abdominale Hypopressive
- Préparation à la naissance
- Réflexologie plantaire
- Orthogénie
- Sexologie « Etude de la sexualité humaine »

CONSULTATIONS

MÉMOIRE

05 53 31 76 76

Consultation Mémoire

Dr MARTIN JP

Géronto-psychologie

Mme BONTEMPS-DEFARD

CONSULTATIONS DU CENTRE MEDICO-PSYCHOLOGIQUE (CMP)

59 avenue de Selves – SARLAT

05 53 31 76 56

Consultation d'addictologie (alcool, drogue, tabac)

Dr RAMOS A (ELSA24)

Consultation de psychiatrie

Dr GALET P
Dr CORNU JP

Consultation de psychologue

Mme LENOEL V
Mme PAULMAZ C

Ecole



Balade automnale avec les élèves

Photo J. Crouzel

Ce fut à nouveau une belle et heureuse rentrée que nous avons vécu à l'école maternelle de Tarniès !

Nous avons pu, pour une année encore, conserver la semaine des 4 jours et demi car celle-ci, comme en témoignent de nombreux chercheurs et chronobiologistes, est la plus favorable au développement et à l'apprentissage de nos chers bambins. De plus, ce choix nous permettait de pérenniser les TAP, travaux périscolaires proposés quotidiennement par Sabine Thomas de 13h15 à 14h00. Les activités de relaxation, d'arts visuels, de bricolage et de musique qu'elle dispense passionnent nos élèves tout en éveillant leurs sens et leur créativité.



Photo J. Crouzel

L'effectif de cette année culmine à 35 élèves répartis sur 4 sections, de la Toute Petite Section à la Grande Section. Avec un pareil chiffre nous ne devons pas être loin du record d'Aquitaine, voire de France pour une classe unique, mais au moins nous sommes tran-

quilles et nos préoccupations ne concernent plus aujourd'hui la fermeture de l'école mais bien plutôt l'ouverture d'une nouvelle classe si la progression entamée perdure sur le moyen terme.

Heureusement le SIVOS a employé à temps plein une deuxième ATSEM, Emilie Martin, qui est venue s'adjoindre à Sabine Thomas pour former un tandem exceptionnellement dynamique et faisant preuve d'une implication de tous les instants. Ainsi, en œuvrant en trio en classe, nous pouvons sans difficulté majeure optimiser les enseignements en différenciant au maximum la pédagogie selon les niveaux.

Par ailleurs, en respect des textes officiels, nous persévérons dans la voie inaugurée l'année passée et nous ouvrons toujours plus l'école aux parents afin d'intensifier la nécessaire relation de confiance, de partenariat et d'équilibre entre le milieu scolaire et la maison. Il est fondamental, de notre point de vue, que le personnel soit toujours accueillant, souriant et disponible afin de créer une école ouverte, un lieu d'échange et de communication qui permette des interactions riches et variées, professionnelles mais cordiales, afin de fédérer toutes les énergies autour de notre but commun : la réussite de vos enfants.

En ce sens, le système de garde-rie, mis en œuvre avec affabilité et prévenance par Carole Seyral,

permet un service d'accueil continu et adapté aux besoins de chacun qui facilite la vie des parents tout en les rassurant.

Cette année encore, nous multiplions, comme à l'accoutumée, les actions communes, les rencontres formelles et informelles, les échanges riches et sincères entre parents et système éducatif sans oublier de consolider la section parents d'élèves du Foyer Rural. A ce sujet, nous devons souligner que l'implication des parents l'année passée a été exemplaire, tout le monde ayant mis la main à la patte lors des sorties, lotos, fêtes et tombolas avec une générosité et un don de soi qui font vraiment plaisir à voir et qui démontrent que les parents doivent être des acteurs privilégiés plutôt que de simples spectateurs si l'on veut créer une école harmonieuse où chacun puisse trouver la place qui lui revient.



Photo J. Crouzel

Comme les nouveaux parents ont pu le constater lors des anniversaires, nous les invitons non seu-

Ecole

seulement à nous aider à la confection des gâteaux mais ils sont aussi conviés à goûter les mets réalisés afin qu'ils puissent



se rendre compte des talents culinaires de leurs chers petits ! Par ailleurs, la traditionnelle semaine du goût, encadrée avec le brio habituel de Claudette Laborderie, a encore battu son plein cette année et a donné l'occasion à de nombreux papas et mamans de nous faire découvrir des saveurs parfois venues de contrées lointaines comme l'Argentine ou la Hollande par exemple.



De plus, le projet de sorties saisonnière mis en place l'an dernier se perpétue avec l'aide de Jacques Crouzel, de Mr le Maire, de Guy et de Samuel Phélip. Nous partons ainsi à la découverte des abords de l'école, du milieu proche, en particulier du Chemin de l'Amérique et du Chemin des daims, aux différentes saisons afin d'y observer les transformations du paysage, de les comparer tout au long de l'année, mais aussi de découvrir la faune et la flore qui

peuplent la région et le patrimoine local qui la magnifie. En outre, début novembre, dans le cadre du Festival du Lébérou, nous avons assisté à un spectacle vivant à Montignac, « Les contes de la chèvre », qui a su émerveiller les petits comme les grands. Nous tenons d'ailleurs encore une fois à saluer la qualité de l'organisation comme de la programmation de ce festival et en particulier le travail acharné de Didier Gaillard avec qui nous pourrions préparer un projet culturel commun dans un avenir proche... nous vous en reparlerons. Ensuite, le mercredi 13 décembre, un spectacle d'ombre chinoise proposé par Nicole Robin, a permis aux enfants de découvrir cette technique de narration à la fois poétique et magique qui a le don de faire voyager nos imaginaires. Enfin, la chorale des deux écoles du RPI Marquay / Tamniès, que nous avons créée l'an dernier,

continue de travailler et nous avons proposé un spectacle pour la fête de Noël du 22 décembre à la salle des fêtes de Tamniès. Nous chantons bien sûr en français mais aussi en anglais, en occitan et même sur certains couplets en chti ou en espagnol ! Outre le fait de développer la maîtrise du rythme comme de la justesse de la voix, les activités de chant choral étendent considérablement les compétences langagières ainsi que les facultés de mémorisation, donc nous ne nous priverons pas de faire chanter vos enfants qui en plus adorent ça ! Concernant les deuxième et troisième trimestres, de nombreuses sorties pédagogiques sont prévues grâce à l'argent récolté par les parents et le Foyer Rural pour la coopérative scolaire lors de la

tombola de Noël, du loto de début d'année et de la kermesse. Que ce soit à Rouffignac (dans le cadre de notre projet sur l'art pariétal en collaboration avec Guy Phélip), Beynac, Commarques, dans une ferme pédagogique, à Padirac, au Rocher des aigles ou aux étangs de Tamniès pour le traditionnel pique-nique... nous sillonnerons les routes du Périgord noir mais aussi du Quercy. Nous familiariserons ainsi nos enfants au patrimoine local en leur faisant réaliser qu'ils vivent dans un « musée à ciel ouvert » qu'il s'agit d'apprécier à sa juste valeur, de connaître et de préserver.

Nous remercions d'ores et déjà tous les parents qui s'investissent pleinement pour leur école et à qui nous demanderons encore et toujours de participer à nos projets à venir, voire de nous en proposer de nouveaux car toutes les idées comme toutes les compétences sont les bienvenues !

Nous en profitons aussi pour saluer, bien évidemment, Jean Luc Bugat pour l'aide précieuse et musicale lors des fêtes et représentations, les généreux donateurs des lots pour le loto, Mme Bernaerts qui finance le concours de dessin de fin d'année, Mme Ginette Marillier et le club du 3^e âge qui nous offrent toujours de très beaux cadeaux de Noël, et bien entendu le travail bienveillant et exceptionnellement efficace du personnel de la mairie, de Mr le Maire pour son abnégation ainsi que le dévouement sans faille du SIVOS comme du Foyer Rural.

*Le personnel de l'école
maternelle de Tamniès
vous souhaite à toutes et tous
une heureuse année 2018 !*

*Mme Sabine Thomas
Mme Carole Seyral
Mme Claudette Laborderie
Mme Emilie Martin
Mr Philippe Gilard*



Club Culture Détente TAMNIES

Rétrospectives 2017

Dimanche 22 janvier

Assemblée générale: le bilan fait apparaître un bon fonctionnement global. Le renouvellement du bureau fut suivi de la dégustation de la galette des rois.

Mercredi 15 mars

Soirée spectacle au Palio « Celtic Légende ». Un bon moment de musique et de danse.

Vendredi 19 mai

Sortie au lac de Vassivière: croisière commentée sur l'une des plus vaste retenue d'eau artificielle puis après le repas, visite guidée d'une fabrique de porcelaine.

Du 09 au 18 juin

Croisière en Norvège à bord du MSC Fantasia. Après une longue route place à l'émerveillement et à la découverte de nouveaux paysages. (voir photos ci-jointes)

Dimanche 02 juillet

Animation de notre loterie dans le cadre de la fête au village.

Jedi 27 juillet

Festival Più di voce en partenariat avec le Foyer Rural, le Comité des fêtes et la mairie.

Du 11 au 17 octobre

Voyage en Espagne à Calpe. Chaleur et dépaysement.

Dimanche 29 octobre

Repas de clôture de la saison au restaurant Laborderie.

Dimanche 26 novembre

Loto du Club: des appareils ménagers, de la viande, des canards, des repas et divers lots ont été gagnés. Nombreux participants.

Vendredi 22 décembre

Participation au Noël des enfants de l'école.

Le Club Culture & Détente vous souhaite une bonne et heureuse année 2018.



Photo P. Marillier



Photo P. Marillier



Photo P. Marillier

Programme 2018

Dimanche 15 janvier

Assemblée Générale du Club. Bilan moral et financier, renouvellement du bureau et galette des rois.

Du 23 au 27 février

Escapade provençale: Bormes les Mimosa, Toulon, Marseille.

Jedi 26 avril

Sur les chemins de pèlerinage à Moissac et à Lauzerte.

Dimanche 1er juillet

Animation de notre loterie dans le cadre de la fête au village.

En juillet

Festival Più di voce en partenariat avec le Foyer Rural, le Comité des fêtes et la mairie.

Du 01 au 03 septembre

Le Puy du Fou et le marais poitevin

Du 14 au 21 septembre

Voyage en Italie: Pise, Florence, Assise, Sienne, Rome.

Dimanche 28 octobre

Repas de fin d'année

Dimanche 25 novembre

Loto du Club

Dimanche 13 ou 20 janvier 2019

Assemblée Générale.

Hommage

à notre ami Yvon Pestourie



Yvon Pestourie nous a quitté.

Il était le trésorier du Club depuis 2004. Il a tenu sa fonction avec le sérieux que nous lui connaissions bien.

Il était un pilier de notre association, très dévoué, gentil et serviable, toujours là quand il le fallait.

Il laisse un grand vide. Nous le regrettons beaucoup.

Le coin des Associations



Comité des fêtes

Le Comité des fêtes souhaite une bonne année à tous les habitants de Tamniès et profite de ce petit mot pour remercier tous les bénévoles qui ont contribué à l'organisation et au bon déroulement de toutes ces manifestations. Leur investissement, tout au long de l'année 2017 a été très apprécié.

Cette année encore, le comité des fêtes a animé la vie de notre Commune par l'organisation de diverses manifestations tout au long de l'année 2017.

L'édition 2017 de notre Rando Motos s'est déroulée le 14 mai. Comme les années précédentes, elle a attiré toujours plus de participants.

Pour la troisième année consécutive la formule rallongée, avec la traditionnelle randonnée du matin, suivi du repas à la salle des fêtes et d'un second parcours l'après-midi a été reconduite.



Photo J. Crouzel

La randonnée pédestre organisée en parallèle pour les accompagnants a également connu un franc succès.

Le vide grenier organisé le dimanche 11 juin, a accueilli de nombreux exposants.

La Fête au village, organisée du 1er et 2 juillet, s'est déroulée sous un temps maussade et froid.

L'animation du samedi soir, a été assurée par le groupe TTC et a malgré ce temps attiré un public nombreux à la Salle des Fêtes. Le dimanche, nous avons pu bénéficier de meilleures conditions climatiques et assuré le cochon de lait et la pétanque di-

manche après-midi.

Enfin, les deux dernières animations de l'année ont eu lieu le 24 novembre avec la soirée Beaujolais et le réveillon du 31 décembre.



Photo J. Crouzel

L'année 2018 s'annonce encore riche en événements, nous comptons sur la reconduction de manifestations telles que la Rando-Motos et la Fête au village et un concert des "Trois Cafés Gourmands" à l'étang le dimanche 15 juillet.

Nous vous invitons à nous y rejoindre nombreux.



Photo J. Crouzel

Nous invitons tous ceux qui le souhaitent, en fonction de leurs envies, leurs motivations et leurs disponibilités, à venir nous rejoindre dans l'organisation de nos manifestations, et ainsi à apporter leur contribution à l'animation de notre beau village de Tamniès : toutes les bonnes volontés sont les bienvenues !

Retrouvez toutes nos activités sur le site www.tamnies.fr
Comité des fêtes

Le coin des Associations



La cuisine partagée

Son but est de réunir des personnes de tout horizon qui souhaitent faire connaître, échanger, découvrir, conseiller et partager ses expériences en matière culinaires.

Nous nous réunissons une fois par mois pour la confection d'un plat qui est proposé et réalisé par l'un d'entre nous. Ce dernier nous délivre les secrets de sa réussite. Ce même plat est ensuite dégusté par les participants moyennant une participation financière.

N'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez participer et ou si

vous avez des recettes à nous faire découvrir.

L'atelier est ouvert à toutes et à tous avec possibilité d'adhésion (prix de l'adhésion : 10 €).

Nous proposons chaque année des soirées à thème : Carnaval de Dunkerque, Repas de Pâques, Repas de Noël et Soirée dansante.



Photo Cuisine partagée

Nous sommes à votre écoute aux numéros suivants :

Patricia DESCAMPS,
Présidente : 06 85 40 01 71

Rosine SANCHEZ,
Trésorière : 06 88 48 07 90

Sarah BONNAFOUX,
Secrétaire : 06 95 51 01 37

L'ensemble des bénévoles se joignent chaleureusement à moi pour vous présenter nos meilleurs vœux de bonheur et partager de très bons moments en dégustant un bon plat.

Bonne année 2018 !

Patricia Descamps

Dates des prochains ateliers, les samedis à la salle des fêtes de Tamniès pour 2018:

Samedi 20 Janvier

Samedi 03 Février

Samedi 03 Mars

(Soirée festive
sur le thème de Johnny Halliday)

Samedi 31 Mars

Samedi 05 Mai

Samedi 09 Juin



Tamniès en balade

Fidèles à nos rendez-vous du mercredi quelque soit le temps de saison (car marcher fait toujours du bien!) nous avons continué à cheminer ensemble autour de nos villages tout en élargissant cet été encore le périmètre de nos balades: de Cénac à Castelnaud en passant par Saint Julien, de Turenne à Collonge la rouge en suivant le GR, virée jusqu'au château de Biron, ainsi que la boucle de Rocamadour...



Photo Tamniès en balade

D'autres randonnées à la découverte de nouveaux paysages verront le jour en 2018!

Pour davantage d'informations, contactez :
Christian Veyret au **06 88 63 39 33**



Photo Tamniès en balade

Le coin des Associations



Dynamique Sport

L'association Dynamique Sport a été créée au 1^{er} mars 2014 soit il y a 3 ans, elle réunit actuellement de plus en plus d'adhérents et bénévoles de tous âges dont beaucoup de jeunes de Tamniès et de Marquay.



Photo Dynamique sport

Il faut rappeler que cette association a pour objectif de participer à la dynamique de notre territoire en mettant en place ou en favorisant des actions sportives, éducatives, culturelles ou de loisirs. Elle favorise notamment l'implication des jeunes qui sont des éléments moteurs



Photo Dynamique sport

de notre territoire d'aujourd'hui et de demain et l'intercommunalité.

Pour l'année 2017, Dynamique Sport a organisé Les Olympiades qui ont eu le succès habituel. Les olympiades du 18 Juin se sont déroulées à l'étang comme pour les trois premières éditions et se sont ouvertes à de nouvelles intercommunalités. Nous avons accueillis 44 équipes cette année soit 176 personnes avec 23 communes participantes. Cinquante bénévoles encadraient cette journée dont 15 référents pour le suivi des équipes.



Photo Dynamique sport

L'augmentation des participants toujours plus importante chaque année nécessite chaque fois des prouesses techniques de la part de Morgan pour

organiser les activités sportives. Les concurrents ont participé à 11 activités : Canoë, Parcours sur sable, Grimpe d'arbre, Escalade, Structure gonflable aquatique, Arc Trap, Crossfit, Course d'orientation, Ovali-Golf, Bubble-Bump, foot-Dart. Elles se sont déroulées dans une ambiance familiale et chaleureuses et ceci grâce à aux concurrents dont beaucoup reviennent chaque année mais aussi grâce aux bénévoles dont il faut saluer la gentillesse et la disponibilité.

Une journée éducative a également eu lieu le 2 septembre pour une douzaine d'adolescents de Tamniès et Marquay en partenariat avec le Service des Sports du Conseil Général.

Nous tenons à remercier tous les bénévoles, le service des sports de Sarlat, les sponsors privés et public, la Mairie de Marquay et la Mairie de Tamniès qui nous soutient depuis le début et sans défaut dans nos projets et ceci de multiples manières : mise à disposition de l'étang, soutien logistique, financier, etc...

Merci à tous.

La Présidente
Brigitte Huguet



Photo Dynamique sport

Le coin des Associations



Association

« *Renouveau du petit patrimoine de Tamniès* »

En 2017, l'association, avec l'aide de la municipalité, a poursuivi ses restaurations. **Elle a notamment restauré les sites suivants :**

Cabane des Condamines Est dont le mur sud s'était effondré - Cabane de la Grande Combe - Cabane de Fontchaume-Nord - Terrasse et grotte du Tamniès "médiéval" site presque achevé - Cabane del Grand Voila, Escamps Nord - Ouverture du chemin (sentier) reliant la cabane des Millaloux à la cabane précédente - Cabane de la Garrigue - Site du "petit Fontainebleau" avec la cabane du Taï, en cours de restauration

Les restaurations se poursuivent ...

Entretien des sentiers et chemins : Travail difficile mais constant à la charge de la municipalité, de l'association, des propriétaires de sites restaurés, de tout promeneur qui peut emporter avec lui un petit séca-teur ...

Nous tenons à remercier toutes les familles qui ont donné l'autorisation de passage dans un bois ou à une limite de propriété, afin qu'on puisse ouvrir un sentier ou un chemin (non accessible aux engins motorisés) pour pouvoir accéder ou tout au moins voir les sites restaurés du petit patrimoine (condition de restauration). Un sentier privé peut toujours être fermé en cas de problème ou de souhait d'un propriétaire.

Nous remercions également les familles qui ont fait un don à l'association, soit en argent, soit en matériaux de construction (lauzes, pierres, ciment), soit en nourriture.

Depuis 9 ans nous avons restauré : 46 cabanes, 11 fontaines, 1 travail, 2 pigeonniers, 2 croix, 3 lavoirs et ouvert 18 sentiers ou chemins. Il reste encore quelques cabanes et fontaines "restaurables" mais les sites restants sont souvent difficiles d'accès et on ne pourra pour certains que les cristalliser pour conserver leur état ou les restaurer partiellement en utilisant les matériaux existant sur place ; par contre il reste de nombreux murs de pierres sèches à restaurer.

Nous nous réunissons un samedi par mois excepté en juillet-août et en janvier. Nous travaillons pendant la matinée avant de partager un repas ou au moins un apéritif. Les bénévoles dont le nombre varie de 10 à 25 portent le vin et les desserts pour le repas.

Il faut savoir que chacun peut trouver sa place et peut venir quand bon lui semble : débroussaillage, réfection d'un mur de pierres sèches ou d'un toit de cabane en lauzes, transport de matériel, cuisine ...

Cabane des Condamines Est. (fin de la restauration)



Photo J. Crouzel

« **Tamniès en balade** » organise chaque mercredi des promenades qui permettent aussi d'observer notre petit patrimoine.

Adhésion à l'association : Toute personne de la commune ou d'ailleurs peut s'inscrire à l'association et elle est toujours la bienvenue (5 euros par an sans obligation de participation aux chantiers), s'adresser à un membre de l'association.

Voir dates des travaux, réalisations, circuits de randonnée "petit patrimoine", bureau ... sur le site :

www.petitpatrimoinetamnies.fr

On peut se procurer des DVD sur nos restaurations de 2008 à 2015 au profit de l'association (s'informer auprès de la mairie ou d'un membre de l'association).

Le bureau a été remanié à la dernière A.G. Paul Marillier est notre président et il y a une dizaine de vice-président(es), voir sur le site...

Jacques Crouzel

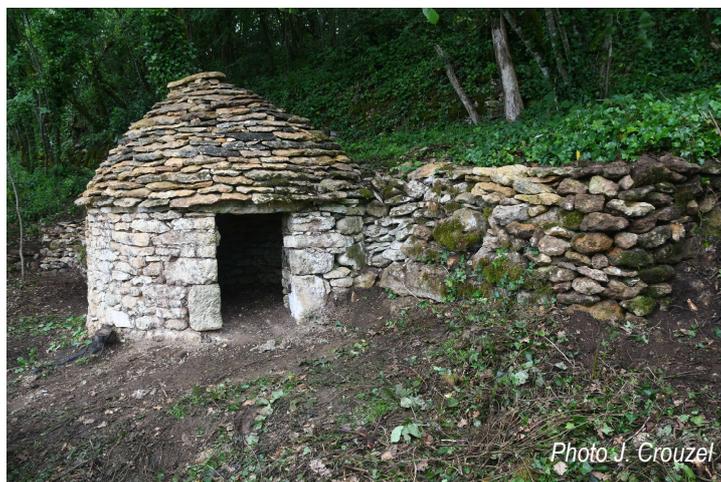


Photo J. Crouzel

Cabane de Fontchaume Nord. (restauration achevée)



Le mot du président

Je vous adresse mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année, qu'elle vous apporte la santé, la joie et la réussite.

Je profite de ce début d'année pour adresser tous mes remerciements à tous les bénévoles du foyer et mes félicitations pour la qualité de leur engagement. D'ores et déjà, une première programmation vous est proposée, mais toute proposition sera étudiée, n'hésitez pas à nous contacter et à venir nous rejoindre au sein de l'une ou l'autre de nos sections.

Quelques dates à retenir !

3 mars:

repas dansant en association avec l'atelier de cuisine partagée.

18 mars:

loto de l'école.

21 avril:

théâtre en association avec la troupe de Bars.

2 juin:

kermesse de l'école.

1er septembre:

rallye touristique en partenariat avec diverses associations de la commune.

Les Sections:

Théâtre adultes : Michel LASSALVETAT
05.53.29.65.07

Danse : Valérie PRIBITZER-CHIOTTI
06.32.83.82.17

Gymnastique : Nathalie MARILLIER
05.53.29.64.57

Maquette : Christian CHAUZAIN
05.53.31.04.09

Parents d'élèves : Laurie RENAUX
06.66.37.69.42



Section Théâtre

Si ça vous dit ?!

Ça tourne ! Chère malette, la dernière comédie présentée par la troupe du Foyer à Tamniès en mai 2017 poursuit son petit bonhomme de chemin et fait un tabac partout où elle passe. Après Tursac, Domme, Plazac, Saint-Ybard(19), saint-Quentin, Saint-André, on ouvrira la malette à La Chapelle Aubareil (le 24/02), Marquay(le 3/03), Saint-Amand de Coly (?), Le Coux(?)...

Ça détend ! Pour récompenser un groupe qui donne beaucoup le Foyer a financé en partie un week-end récréatif dans le Gers (21 et 22 oct). La visite dégustation de la cave coopérative de Condom, les découvertes de Valence sur Baïse, de l'abbaye de Flaran, de Lectoure et le spectacle de nouveau cirque à Auch ont enchanté les participants.

On recrute ! Reste maintenant à préparer le prochain spectacle (2018/2019). le choix est fait de chercher différents sketches qui auront comme fil rouge la formule « Ça va ? ». Si vous êtes tenté par l'aventure n'hésitez pas à nous rejoindre que vous soyez débutant ou non ! Seule l'envie compte !



Photo C. Burg

le groupe en sortie à Auch

Composition actuelle de la troupe

Comédiennes : Bloudeau Nadine, Burg Corine, Annie De Sousa, Lassalvetat Danièle, karine Pasquer, Prigent Anne.

Comédiens : Charlier Eric, Faujanet Michel, Fock Pierre, Valeille Gabriel, Phélip Guy, Veyret Christian .

Décorateur : Phélip Guy

Equipe technique : Bugat Jean-Luc, Cacheleux Alain, Chiotti Laurent et Matthieu.

Le coin des Associations



La section Maquettes

Pour nous l'année 2017 à été un peut moins chargée que l'année passée.

Elle a débutée à Jabeck en Belgique les 11 et 12 Mars. Serge et Sébastien ont fait le déplacement. Au mois d'avril 3 sorties étaient prévues, les 15 et 16 avril à St



Photo Section maquettes

Sorlen, à Onet le Château les 25 et 26 avril et les 29 et 30 avril à Batz sur Mer en Bretagne. Les 27 et 28 mai à Gramat, les 17 et 18 juin à Châteauroux. Les 9 et 10 septembre notre expo à la salle des fêtes de Montignac. Cette fois encore la salle était

comble à tel point que nous n'avons pas pu présenter nos réalisations afin de privilégier les exposants venus de l'extérieur. Nous avons accueilli cette année des représentants de l'Italie, de l'Ecosse et du pays de Galles. Cette édition a été une belle réussite compte tenu des échos que nous avons pu avoir que ce soit de vive voix ou par le réseau internet.



Photo Section maquettes

Le 24 septembre reprise des sorties. Serge et Sébastien étaient à St André et moi même à Foulayrone près d'Agen. 2 sorties au mois d'octobre, 21 et 22 à Niort, 28 et 29 à Montbrison.



Photo Section maquettes

Le 11 novembre, petite expo commémorative à Puimirol avec nos amis du club d'Agen. Les 25 et 26 novembre fin de la saison à Basens près de Bordeaux ([voir photos](#)).

Pour 2018 le planning n'est pas encore fait mais nous avons déjà de nombreuses demandes que nous ne pourrions pas toutes satisfaire. Petite idée: Neufgrange, Agen, Tulle, St Loubes, Castelsarrasin, Luchon, Cholet, Couëron, Gimont, et d'autres sont à venir dont nous n'avons pas encore les dossiers ou dates.

En attendant, toute la section se joint à moi pour vous souhaiter à tous et toutes de très bonnes fêtes de fin d'année.

Pour tous contacts ou renseignements :

Christian Chauzaint :
06 80 28 82 01
c.chauzaint@orange.fr



La section danse



Photo Section danse

Une section danse (et surtout rock...) toujours très active avec 2 cours le vendredi soir : à 20 h cours débutants et à 21 h cours confirmés (y compris rock à 3 et/ou à 4).

Si vous voulez vous initier et surtout passer un bon moment n'hésitez pas à nous rejoindre à la salle des fêtes.

Bonne année à tous.

Valérie Pribitzer-Chiotti

Le coin des Associations



Section Gymnastique



Bruno, était notre coach depuis quelques années. Il a décidé de se consacrer à des projets personnels.

Cette année notre nouvelle animatrice Laurence Raffis nous concocte des séances composées d'échauffements assez rythmés (body karaté), suivis d'ateliers de renforcement musculaire et terminés par une longue séance d'étirements.

Notre effectif s'est réduit un peu cette année mais la bonne humeur est restée la même!

Les séances ont lieu le jeudi soir de 19h30 à 20h30 à la salle des fêtes. Vous pouvez nous rejoindre à tout moment de l'année, n'hésitez pas à me contacter pour tout renseignement (tarifs etc...)

Nathalie MARILLIER
responsable de la section
tél 05 53 29 64 57 (HR)

Bienvenue à

L'association
"La compagnie des croquants du périgord"
qui a rejoint la commune
et qui a son siège
à Galinat



La Compagnie des croquants

La compagnie des croquants vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2018.

La compagnie des croquants a installé ses parcours à Galinat en début d'année 2017. Le club peut vous apprendre le maniement d'un arc et même le perfectionnement du tir. Vous pourrez venir découvrir notre sport le mercredi à partir de 18h pendant la période d'été. Le tir que nous pratiquons se pas-

se en extérieur sur un chemin balisé dans les bois.

Nous avons à notre actif la réalisation de 4 parcours France ainsi qu'une participation à l'organisation d'un championnat d'Europe, il est même envisagé d'organiser un autre parcours France à Galinat.

Dans le club nous sommes fiers d'avoir des archers qui ont été médaillés au championnat d'Europe ainsi qu'un grand nombre de médaillés au parcours France.



Photo Compagnie des croquants

Contact : le président Joël GALIDIE : 06.37.01.22.02



Photo imprimerie de la beune

« DU CŒUR, DES BENEVOLES, DES JEUNES, du FOOT ! »

Notre fin de saison 2016/2017 a été une de plus aboutie de notre club avec une 4^{ème} place en championnat pour notre équipe fanion en 2^{ème} niveau départemental, soit son meilleur classement de son histoire. Ceci nous a permis de vivre des moments forts, avec malheureusement pas la même réussite pour notre réserve qui n'est pas arrivée à se maintenir en 3^{ème} division. La marche était haute après la montée lors de la précédente saison, et notre effectif était trop juste pour espérer mieux. C'est la loi du sport et de la compétition, peu importe son niveau...

Pour la nouvelle saison sportive 2017/2018, inutile de vous dire que notre équipe loisirs a été reconduite et accueille tous ceux qui souhaitent



Photo imprimerie de la beune

passer quelques moments sympathiques !

En compétition, pour la première partie de championnat L'équipe B connaît des fortunes diverses, mais a réussi tout de même à se positionner dans la poule de 4^{ème} division, après une période de « brassage ». Ceci promet une deuxième partie de saison plus engagée pour cette équipe, qui devra poursuivre ses efforts pour se stabiliser et enchaîner des résultats, sous la houlette de ses nouveaux entraîneurs Quentin ALBIE et Romain LEDIGABEL.

L'équipe 1^{ère}, forte de sa meilleure année en 2^{ème} niveau départemental lors de l'exercice précédent, pensait poursuivre sur sa lancée...

Mais avec quelques premiers matchs « poussifs » puis un enchaînement de joueurs blessés, l'équipe enchaîne les contreperformances, et s'est rendu une première partie de saison décevante.

Il reste encore 2 matchs en phase « aller »...et ils vont être importants car si nous ne perdons plus, nous sommes les champions des matchs nuls ! Et avec la victoire à 3 points et le nul à 1 point, seules les victoires permettent de remonter au classement.

Nous avons toujours trouvé les clés pour rebondir, mais il devient urgent de renverser

la tendance afin de ne pas jouer le maintien en fin de saison. Tout reste encore possible, et les hommes de Julien RENAUDIE, qui a pris la responsabilité de cette équipe cette année, devront trouver l'énergie pour retrouver le cycle de la victoire !

Enfin, la création d'une section éducative d'initiation au football pour les jeunes enfants de nos communes en 2016/2017 s'est conclue positivement. En effet, le but de la démarche d'initiation était bien de réunir les plus jeunes autour du ballon rond, et de faire naître en eux (ou pas !) l'envie de poursuivre, ou bien pour les plus motivés, de développer leurs premières envies de compétition. Nous sommes très heureux de cette création, qui a permis de révéler quelques jeunes talents qui sont engagés cette année en école de football à SARLAT, ou encore à d'autres de poursuivre l'initiation avec nous cette année sous l'encadrement de Fabrice ARPONNET et Rodolphe BOURREE.

En tout cas, nous maintenons l'idée que c'est un beau symbole de ce que doit être une association dans nos villages, et de ce qu'elle doit proposer aux citoyens de tous les âges !

L'ensemble des licenciés bénévoles de l'E.M.T se joignent chaleureusement à moi pour vous présenter tous nos vœux de santé et de bonheur pour 2018.

Salutations sportives.

Loïc DE SOUSA



Photo imprimerie de la beune

Tous nos remerciements à Micheline Weil pour ce travail de recherche sur notre histoire !

L'entente Marquay-Tamniès a une longue histoire ...c'est ce que révèle cette anecdote

(Acte de Me Phelip, notaire de Tamniès, du 17 octobre 1666 – AD 3 E 19037)

Résumé de l'acte :

Il s'agit d'une procuration des habitants de Taniès à Me Demortier, de Marquay. Elle est rédigée au bourg de Taniès, dimanche après la messe.

Les personnes représentant la plupart des habitants sont les notables : Jouly Fompeyrine, lieutenant de la juridiction, Anthoyne Feydel, bourgeois, Louis Phelip, Guillaume Goursac, Simon Pialat, clerc, Bernard Caminade, Pierre Dauret, fauré (forgeron), Thony Dauret, Souquier, Guillaume Teilhac, Jean Lamonzie, Pierre Beau ..., tyssier (tisserand), Pierre Teilhac, Jean Descamps, Pierre Phelip tailleur, Thony Lamonzie, cuisinier, Jean Phelip, Jouly Rougier, François Lapoujade, François Lafon, Joandy Teilhac, Pierre Cheyrou, Jean Masalaygue, tous habitants de la présente paroisse de Taniès, « représentant la majeure et principale partie de ceux-ci » ...

De temps « immémorial » les deux paroisses de Taniès et Marquay ont reçu un appel d'impôts commun car elles dépendent de la même juridiction, celle de Commarque. Au moment de la répartition entre les paroisses on indiquait alors « les héritiers de Commarque » sur l'appel envoyé à chacune d'elles. Et cet appel était ensuite réparti entre les habitants. Or, après les « temps troubles » (de la Fronde), en 1654, cette coutume n'a plus été respectée et chaque paroisse a reçu un appel, sans que les habitants l'aient demandé ou aient donné leur consentement. La conséquence de cette pratique a été des impôts plus lourds, des remboursements retardés et des dépenses plus importantes pour chacune d'elles.

Les habitants de Marquay et Taniès se sont alors concertés et ont décidé de donner ensemble une procuration à Me Demortier, notaire de Marquay, pour qu'il intervienne en leur nom auprès de l'Intendant de Guyenne, Monseigneur Pellot, et demande que les deux paroisses soient à nouveau réunies concernant les impôts. Pour ce faire, les

habitants de Taniès s'engagent à accepter tout ce que Me Demortier fera et lui donnent carte blanche.

Signatures : Phelip et autre Phelip, S. Piallat, Majoul, Secresta curé, Feydel, et Demortier acceptant,

Commentaire :

En précisant d'emblée que cet acte a été rédigé « après la messe », nous comprenons son sérieux : un maximum d'habitants sont présents. Nous retrouvons sensiblement les mêmes personnes que lors des actes étudiés précédemment, leur lieu de résidence n'est pas indiqué mais leur métier souvent précisé.

Il faut savoir, en lisant ce texte, que le montant des impôts royaux était décidé chaque année en fonction des besoins du roi: en gros, le montant estimé pour l'année à venir, d'où était défalqué le montant des remboursements à effectuer, le total étant le montant des recettes prévues pour l'année à venir. Ce total était ensuite réparti sur toute la France, par Généralité, puis paroisse ou groupe de paroisses. Parmi les montants « remboursés » figurait le montant que chaque paroisse avait l'obligation d'avancer pour loger, nourrir, entretenir les troupes armées lorsqu'elles étaient de passage, La date de 1654 n'est pas anodine : en 1653 s'était achevée la Fronde, 7 ans de guerre civile. Elle laissait le Périgord entre autres, exsangue, ayant subi les troupes royales puis les troupes de Turenne et Condé et enfin, concernant nos deux paroisses, le siège de Sarlat. ... Ce qui signifiait de grosses sommes, à « rembourser » par les deniers royaux, mais tous les moyens furent utilisés pour ralentir et réduire ces remboursements, à tel point que 13 ans plus tard, la population se trouvait toujours lésée.

De plus, incluses dans la châtellenie de Commarque, et de sa Juridiction (droit de haute, moyenne et basse justice), les deux paroisses subissaient au même titre les impôts seigneuriaux.

Cet acte est donc la preuve que nos deux paroisses avaient compris et visiblement constaté, depuis longtemps sans doute, que « l'union fait la force », que ce soit face à l'impôt ou de bien d'autres façons ... ce qui est toujours le cas de nos jours, l'équipe de foot en est un exemple!

Micheline Weil – 14.11.2017©

Un peu d'histoire

Transcription d'un acte du Notaire Phelip de Taniès

Procuracion des habitants de Taniès à Me Demorsier, de Marquay

Fait au bourg de Taniès en Périgord le 1^r du mois d'octobre mil six cent soixante-six, jour de dimanche après la messe paroissiale, régnant Louis et par-devant moi notaire royal et témoins sous nommés, ont été personnellement constitués :

Messire Jouly Fompeyrine, lieutenant de la présente juridiction, Messire Anthoine Feydes, bourgeois, Louis Phelip, Guillaume Goursac, Simon Piasat, clerc, Bernard Caminade, Pierre Dauret, fauré, Thony Dauret, Souquier, Guillaume Teilhac, Jean Lamonzie, Pierre Beau . . . , tussier, Perre Teilhac, Jean Descamps, me Pierre Phelip tailleur, Thony Lamonzie, cuisinier, Jean Phelip ; Jouly Rougier, François Lapoujade, François Lafon, Joandy Teilhac, Pierre Cheyrou, Jean Masasaygue, tous habitants de la présente paroisse de Taniès, représentant la majeure et principale partie de ceux-ci,

Qui ont dit que de temps immémorial eux-mêmes, et ceux de la paroisse de Marquay, dépendants de la juridiction de Commarque appartenant à Mr de Beynac, premier baron du Périgord, n'ont eu qu'une seule commission ou mandé du Roy pour le paiement de la taille et autres subsides. Lors de la répartition de l'assiette, on marquait cette commission du mot « des hoirs de Commarque » qui comprenait comme il est dit, les deux paroisses de Marquays et Taniès, dont les habitants partageaient également les sommes portées dans leur mandé ou commission. Néanmoins il est arrivé qu'au temps des derniers troubles, en l'an 1654, lesdites paroisses se sont trouvées séparées et à chacune a été donné une mandé

Un peu d'histoire

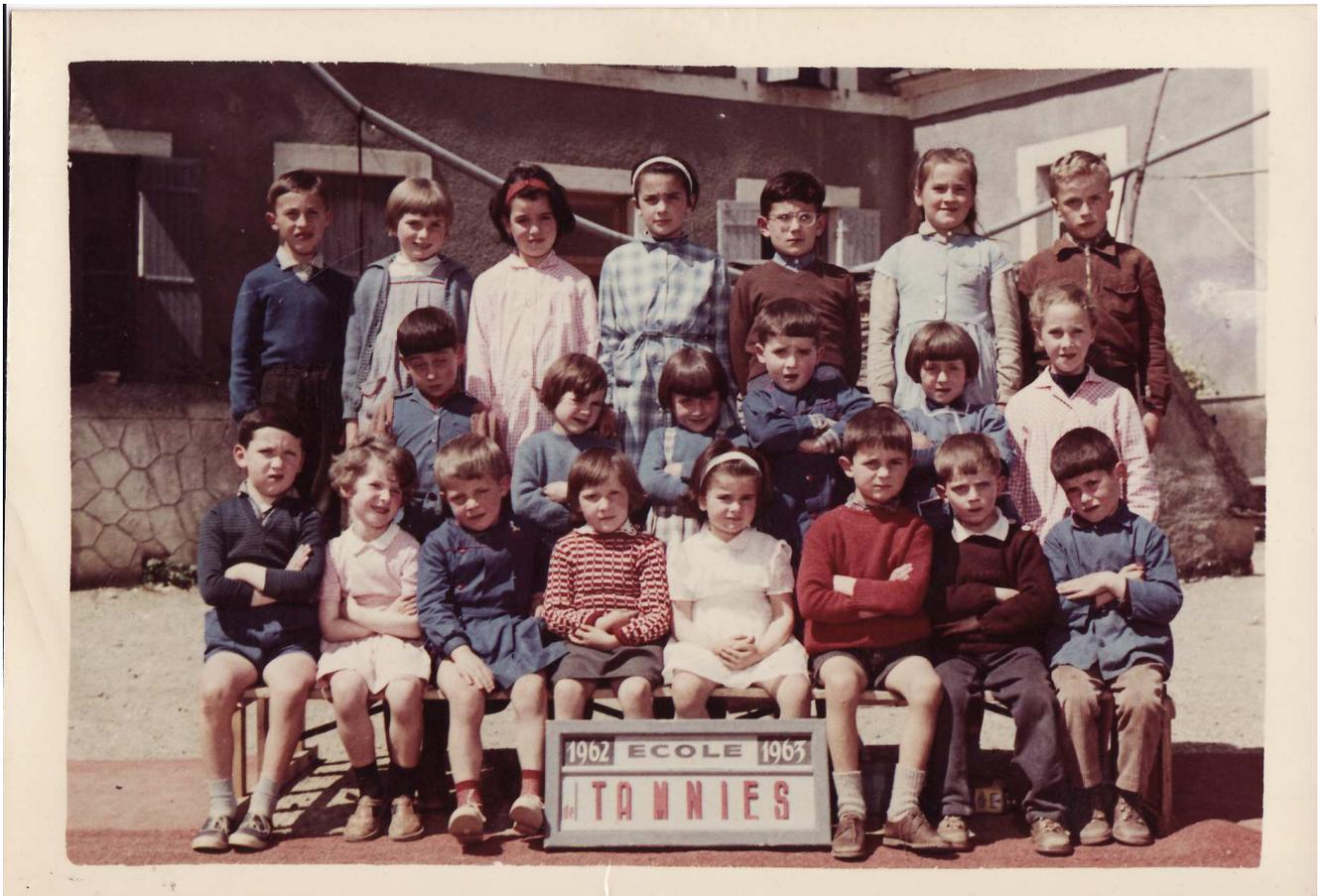
ou commission particulière, et ce sans que les habitants l'aient demandé ou aient consenti à cette désunion. Ainsi reconnaissant que cette désunion a retardé le paiement des derniers subsides du roy et causé en cela de grandes dépenses, de telle sorte que bien souvent les habitants ont vu leurs revenus différés et amoindris, à la suite de quoi, les habitants sus-nommés de Taniès et d'autres non présents, se sont rassemblés avec ceux de la paroisse de Marquay et sont convenus que les habitants de chaque paroisse donneraient procuration à Messire Jean Demortier, Juge de la Juridiction de Commarque, aux fins qu'il demandât pour les habitants des deux paroisses à Messieurs les Juges concernés, leur réunion en ce qui concerne la mande ou commission. À ces fins les habitants susnommés de Taniès ont constitué leur procuration générale et spéciale, sans qu'une qualité déroge à l'autre, le Sieur Demortier pour demander et requérir au nom des habitants de Taniès et du consentement de ceux de Marquays ladite réunion à Monseigneur Pellot, Conseiller du roy en tous ses Conseils, Maître des Requêtes en son Hôtel, Intendant de la Justice, Police, Finances et Armées de sa majesté dans la Province de Guyenne, en vue d'obtenir une seule commission, et à ces fins se transporter aux lieux qu'il sera nécessaire pour que soit requis par ledit Seigneur Demortier ladite réunion et expliquer leur misère et pauvreté pour obtenir du soulagement, et promettant d'avoir et tenir pour agréable tout ce qui sera fait par ledit Sr Demortier et du tout le tenir indemne, ce à quoi ils se sont respectivement obligés et ont juré,

En présence de Henry Alexis Mayoul, habitant du bourg de Meyrals, de Mre François Secresta, Greffier de la présente Juridiction, habitant de la Cathie, qui ont signé avec le Sr Feydel, Phelip, Piasat, Fompeyrine et non les autres pour ne savoir, de ce requis par moi.

Signatures :

Phelip, Feydel, S. Piasat, Mayoul, Secresta, Demortier, Phelip

Images d'école !



Le personnel communal et les élus

Aux ateliers :

Joël Seyral, *agent communautaire*
Daniel Larivière, *contrat CAE 20h*
Acacio Machado, *contrat CAE 20h*
Joël de Sousa,
Jean Luc Bugat, *(mis à disposition par le GER du Sarladais 2 jours par semaine en remplacement de Joël)*



**Départ en retraite de
Daniel Larivière**

A l'école :

Philippe Gilard, *directeur*
Sabine Thomas, *ATSEM*
Emilie Martin *(renfort de l'ATSEM à compter du 1er janvier 2017)*
Claudette Laborderie, *cantinière et garderie du mercredi*
Carole Seyral, *à la garderie et à la cantine*
Florence Tripied, *bus et entretien des locaux*



**Départ en retraite de
Florence Tripied**

Bonne retraite à tous les deux !

A la mairie :

Nathalie Marillier
Carole Seyral

Les élus

Bernard Venancie, *Maire*
Gérard Laborderie, *adjoint*
Lydie Lacombe, *adjointe*
Bernard Souffron, *adjoint*
Michel Lamaze
Valérie Chiotti
Samuel Phélip
Didier Gaillard
Jean-Paul Roulland
Michel Huguet
Christelle Lamonzie

Mairie de Tamniès - Le Bourg - 24620 TAMNIES Tél : 05 53 29 68 95 - Fax : 05 53 29 68 68
Courriel : mairie.tamnies@wanadoo.fr

Site officiel : www.tamnies.fr

Ouverture au public : lundi 9h-12h et 14h-16h Du mardi au vendredi : 9h-12h